



Règlement du jeu « Opération commerciale Shopping Royal »

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La ville de Vincennes et l'association de commerçants LACOMIDI organisent un jeu sous forme de tirage au sort avec obligation d'achat, en respect les dispositions de la loi n°2011-525 du 17/05/2011, au cours d'une période événementielle fixée du 20 au 28 septembre 2013.

Ce règlement sera consultable à l'étude de :
Maîtres Hervé LE NAN et Frédéric PERTUISOT
Huissiers de justice
10, rue Villebois-Mareuil
94300 VINCENNES
Tél. 01 43 28 36 42
scp.lenan.pertuisot@wanadoo.fr
Ou sur www.commerces-vincennes.com

ARTICLE 2 : PRINCIPE

Les clients ayant effectué des achats pour un montant minimum de 10 € dans les boutiques du centre ville de Vincennes, participantes à l'opération peuvent gagner par tirage au sort des cadeaux ou des bons d'achats offerts par les commerçants participant à l'opération.

Entre le 20 au 28 septembre 2013, les clients souhaitant participer devront collectionner toutes leurs preuves d'achats réalisées dans les boutiques de Vincennes participantes à l'opération.

Ces preuves d'achat seront à glisser, dans « l'enveloppe jeu » disponible à côté des urnes, (Voir article 4).

« L'enveloppe jeu » comportera un bulletin de participation sur lequel les coordonnées du participant seront indiquées (toutes les mentions) et sera à déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Les achats d'articles suivants sont, de fait, exclus de cette opération :

- Tabac
- Alcool
- Produits pharmaceutiques
- Assurances
- Produits immobiliers
- Pompes funèbres
- Jeux de hasard

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Peut participer toute personne physique âgée de plus de 18 ans.

Il n'est admis qu'un seul bulletin par foyer.

La participation au tirage au sort par le dépôt d'un bulletin entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

Du 20 au 28 septembre 2013, toute personne majeure ayant effectué des achats dans les commerces participants à l'opération, situés dans le centre ville pourra déposer dans une urne son bulletin de participation accompagné de son ticket d'achat.

Le bulletin de participation tient lieu d'enveloppe jeu sur laquelle le participant apposera ses coordonnées.

Trois urnes seront installées aux endroits suivants :

- à l'accueil de l'hôtel de ville de Vincennes 53, bis rue de Fontenay,
- Au sein de la boutique Céline Lingerie : 36, rue Robert Giraudineau,
- Au sein du magasin Monoprix : 44, rue du Midi.

Le 30 septembre, l'huissier de justice procédera au tirage au sort dans les locaux de l'association LACOMIDI 36 rue Robert Giraudineau à 14h30.

Tout bulletin illisible ou déchiré ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les lots à gagner seront :

Du 1er au 10ème lot : Des bons d'achats de 10 € , 20 € , 50 € pour un total de la valeur des achats effectués par les gagnants et dans la limite de 300 € maximum à valoir dans les commerces adhérents à LACOMIDI participants à l'opération.

11ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 100 € à valoir chez :

Hasting - 38 rue Robert Giraudineau,

12ème lot : Un lot de 3 coussins d'une valeur de 60 € à retirer chez :

Mademoiselle Aime – 52 rue Raymond du Temple,

13ème lot : Une raquette Babolat d'une valeur de 60 € à retirer chez :

Horizons sports -14-16 rue Raymond du Temple,

14ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 60 € pour une prestation de shampoing coupe coiffage à valoir chez :

Camille Albane – 12 avenue du Château,

15ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 60 € à valoir chez :

Chattawak – 28 avenue du Château,

16ème lot : Un soin corporel aux huiles essentielles d'une valeur de 52 € à valoir chez :

Yves Rocher – 17 rue de Montreuil,

17ème lot : Une séance d'essai gratuite d'une valeur de 50 € à valoir chez :

Les petits bilignes Vincennes – 8 rue Robert Giraudineau,

18ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 50 € à valoir chez :

Devernois – 9 avenue du Château,

Du 19ème au 24ème Lot : Un bon d'achat d'une valeur de 50 € à valoir chez :

Illusions d'optique – 14 rue de Montreuil,

25ème lot : Une visite guidée des parties hautes du donjon pour 2 personnes avec une coupe de champagne d'une valeur de 49 € à valoir au :

Château de Vincennes – avenue de Paris,

26ème lot : Un parapluie pliable femme d'une valeur de 49 € à retirer chez :

Vanity – 40 rue de Montreuil,

27ème lot : Un coussin d'une valeur de 40 € à retirer chez :

Penelope's Gallery - 22 rue Lejemptel,

28ème lot : Un lot de petites cuillères à café d'une valeur de 43 € à retirer chez :

Lou delamare - 10 rue de Montreuil,

29ème lot : Deux tasses japonaises et leurs soucoupes d'une valeur de 42 € à retirer chez :

Conscience de soie – 30 rue de l'Église,

30ème lot : Un collier d'une valeur de 40 € à retirer chez :

Charlie – 54 rue Raymond du Temple,

31ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 40 € à valoir chez :

Horizons sports -14-16 rue Raymond du Temple,

32ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 30 € à valoir chez :

leqn -20 rue de Montreuil,

33ème lot : Un repas du soir offert pour 2 personnes d'une valeur de 39.60 € à valoir au :

Restaurant Tamarin – 14 rue Raymond du Temple,

34ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 26 € sur les vins Tour de Bry à valoir chez :

Fromagerie Augeau -25 rue de Montreuil,

35ème lot : Un repas du midi offert pour 2 personnes d'une valeur de 22 € à valoir au :

Restaurant Tamarin – 14 rue Raymond du Temple,

36ème lot : Une écharpe d'une valeur de 20 € à retirer chez :

Jessya - 2 avenue du Château,

37ème lot : Une ceinture d'une valeur de 15 € à retirer chez :

Jessya - 2 avenue du Château,

38ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 20 € à valoir chez :

Devernois – 9 avenue du Château,

39ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 20 € à valoir chez :

Burocom Service- 22 rue Robert Giraudineau,

40ème lot : Une carte de 200 copies gratuites d'une valeur de 16 € à valoir chez :

Burocom Service- 22 rue Robert Giraudineau,

41ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 15 € à valoir chez :

Tandem et Cie -7 rue Raymond du Temple,

42ème lot : Un livre « Château de Vincennes » collection Regards éditions du patrimoine d'une valeur de 12 € à retirer au :

Château de Vincennes – avenue de Paris,

43ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 10 € à valoir chez :

Le Verger du Château- 2 bis rue du Midi,

Du 44ème lot au 54ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 10 € à valoir chez :

Monceau Fleurs - 90 rue Raymond du Temple,

Du 55ème lot au 57ème lot : Un étui à lunettes d'une valeur de 10 € à retirer chez :

Illusions d'optique - 14 rue de Montreuil,

58ème lot : Un bon d'achat sur le menu express d'une valeur de 10 € à valoir chez :

Miam Miam Vincennes – 18, rue de Montreuil,

59ème lot : Un cadre photo noir d'une valeur de 9 € à retirer chez :

Wide urban – 5, rue de Montreuil,

Du 60ème lot au 64ème lot : Un bon d'achat d'une valeur de 7 € à valoir chez :

Nicolas – 29 avenue du Château.

ARTICLE 6 : DELIVRANCE DES LOTS

Du 1^{er} au 10^{ème} lot : Après tirage au sort les achats effectués seront remboursés jusqu'à 300 € en bons d'achats comme indiqué dans l'article 5 de ce règlement. Les gagnants seront prévenus par courrier officiel. Le gain sera délivré par Mme ETTY ROTEN, Présidente de LACOMIDI, dont les bureaux sont situés au 36 rue Robert Giraudineau, sur remise de ce courrier et muni d'une pièce d'identité.

Pour le 11^{ème} au 64^{ème} lot : Après tirage au sort, les gagnants seront prévenus par courrier officiel. Une attestation de gain sera délivrée à la mairie de Vincennes au Service du Développement économique et de l'emploi 53 bis, rue de Fontenay sur présentation de ce courrier accompagné d'une pièce d'identité.

Cette attestation sera à présenter chez le commerçant par la personne gagnante pour bénéficier de son gain.

ARTICLE 7 : LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La Ville de Vincennes et l'association de commerçants LACOMIDI ne peuvent voir leur responsabilité engagée dans le cas où elles seraient amenées à annuler, écourter ou proroger le tirage au sort pour des raisons de nécessités justifiées.

La Ville de Vincennes et l'association de commerçants LACOMIDI ne sont pas responsables vis-à-vis des fraudes éventuellement commises par des participants.

La responsabilité de la Ville de Vincennes et de l'association de commerçants LACOMIDI ne peut être engagée pour tout incident survenu dans la délivrance des lots.

ARTICLE 8 : CONTESTATION

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes seront recevables dans un délai d'un mois maximum après la clôture du jeu.

Ces demandes devront être transmises à cette adresse :

MAIRIE DE VINCENNES
Service du Développement économique et de l'emploi
53 bis, rue de Fontenay
BP 123
94304 VINCENNES CEDEX

ARTICLE 9 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Les gagnants autorisent expressément la Ville de Vincennes à utiliser leurs coordonnées personnelles uniquement dans le cadre de l'envoi du courrier officiel annonçant un gain.

Les coordonnées de tous les participants ne pourront être utilisées à d'autres fins.